



Procès-Verbal du Comité Syndical  
Séance du 27 MARS 2023



L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à midi trente, les membres du Comité syndical se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint Denis d'Oléron sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Président, sur convocation qui leur a été transmise le 21 mars 2023 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2121-10 et L2121-11).

Etaient présents :

Membres à voix délibératives :

Joseph HUOT, Président ; Nathalie JOYEUX, Vice-Présidente ; David BOSC, Vice-président ; Raphaëlle DI QUIRICO ; Brigitte CONIL.

Etait absent : Philippe CHOTEAU (cause décès)

Nombre de conseillers

En exercice : 6

**Présents : 5**

Excusés :

Représenté :

Votants : 5

Membres à voix consultatives :

Mme Joane GIRAUD, directrice de l'école primaire de Saint Denis d'Oléron.

Mme Béatrice GILLIES, directrice de l'école élémentaire de La Brée les Bains (absente).

Madame Nathalie JOYEUX est désignée secrétaire de séance

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Président demande à l'assemblée si un point peut être ajouté à l'ordre du jour, à la suite du vote du budget. (Point 2.6 – FINANCE – convention PAYFIP).

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

Monsieur le Président, toujours avant le début du conseil syndical, annonce à l'assemblée le décès de M. Philippe CHOTEAU, adjointe au maire de La Brée et élu au SIVOS et demande de bien vouloir observer une minute de silence en sa mémoire.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 28 novembre 2022
2. FINANCES
  - 2.1 Approbation du Compte de Gestion 2022
  - 2.2 Approbation du Compte Administratif 2022
  - 2.3 Affectation des résultats
  - 2.4 Attribution des subventions 2023
  - 2.5 Vote du budget 2023
  - 2.6 Convention PAYFIP
3. AFFAIRES GÉNÉRALES
  - 3.1 Convention tarification transport
  - 3.2 Convention Temps d'activités périscolaires
  - 3.3 Tarification des services périscolaires – année scolaire 2023/2024

Avant de commencer l'ordre du jour, M. Le Président rappelle les effectifs des écoles :

Rentrée	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prévisionnel)
Effectifs	116	104	107	103	106	98	95

### 1. Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 28 novembre 2022

Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 2. FINANCES

### 2.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

**Vu** le compte de gestion 2022 du SIVOS dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du SIVOS dressé, pour l'exercice 2022 par le Comptable Public.
- **DIT** que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 2.2 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Madame Nathalie JOYEUX (Vice-présidente), examine le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget du SIVOS qui s'établit ainsi :

## COMPTE ADMINISTRATIF SECTION FONCTIONNEMENT 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Ecart
011 - Charges à caractère général	162 902,70	143 711,55	19 191,15
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	100 000,00	101 549,16	-1 549,16
61 - SERVICES EXTERIEURS	28 200,00	25 859,36	2 340,64
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	33 502,70	15 303,03	18 199,67
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 200,00	1 000,00	200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	369 000,00	348 573,17	20 426,83
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	16 000,00	14 193,37	1 806,63
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 500,00	5 385,67	-885,67
64 - CHARGES DE PERSONNEL	348 500,00	328 994,13	19 505,87
65 - Autres charges de gestion courante	11 450,00	11 348,06	101,94
66 - Charges financières	2 544,39	2 544,39	
67 - Charges exceptionnelles	1 300,00	1 062,66	237,34
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	108,00	108,00	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>547 305,09</b>	<b>507 347,83</b>	<b>39 957,26</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>39 266,60</b>	<b>39 266,60</b>	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>586 571,69</b>	<b>546 614,43</b>	<b>39 957,26</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Ecart
70 - Produits des services, domaine et ventes dive	32 000,00	38 445,41	-6 445,41
74 - Dotations, subventions et participations	412 638,57	421 112,02	-8 473,45
75 - Autres produits de gestion courante		1,76	-1,76
77 - Produits exceptionnels		771,32	-771,32
013 - Atténuations de charges	571,69	3 113,52	-2 541,83
002 - Excédent de fonctionnement reporté	141 246,12	141 246,12	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>586 456,38</b>	<b>604 690,15</b>	<b>-18 233,77</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>115,31</b>	<b>115,31</b>	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>586 571,69</b>	<b>604 805,46</b>	<b>-18 233,77</b>

#### COMPTE ADMINISTRATIF SECTION INVESTISSEMENT 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Ecart
16 - Emprunts et dettes assimilés	12 500,00	12 349,25	150,75
21 - Immobilisations corporelles	124 956,38	35 756,48	89 199,90
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>137 456,38</b>	<b>48 105,73</b>	<b>89 350,65</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>115,31</b>	<b>115,31</b>	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>137 571,69</b>	<b>48 221,04</b>	<b>89 350,65</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Ecart
001 - Excédent d'investissement reporté	97 001,51	97 001,51	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 303,58	2 290,03	-986,45
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>98 305,09</b>	<b>99 291,54</b>	<b>-986,45</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>39 266,60</b>	<b>39 266,60</b>	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>137 571,69</b>	<b>138 558,14</b>	<b>-986,45</b>

RESULTAT 2022			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat 2022	546 614,43 €	463 559,34 €	<b>-83 055,09 €</b>
Report 2021		141 246,12 €	141 246,12 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>546 614,43 €</b>	<b>604 805,46 €</b>	<b>58 191,03 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Résultat 2022	48 221,04 €	41 556,63 €	<b>-6 664,41 €</b>
Report 2021		97 001,51	97 001,51 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>48 221,04 €</b>	<b>138 558,14 €</b>	<b>90 337,10 €</b>

Madame GILLIES demande des précisions sur les dépenses de fonctionnements de l'année 2022. Madame Joyeux lui précise qu'il y a eu entre autres l'achat d'une armoire réfrigérée et des étagères, à la cantine, l'achat de vidéoprojecteurs et d'un TNI, des petits véhicules pour la récréation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Hors de la présence de Monsieur le Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Compte administratif 2022 du SIVOS,
- **ATTESTE** que le Compte administratif 2022 correspond en tout point avec le Compte de gestion 2022.

### 2.3 AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif du SIVOS de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Fonctionnement :

Un déficit de fonctionnement de :	83 055,09 €
Un excédent reporté de :	141 246,12 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>58 191,03 €</b>

Investissement :

Un déficit d'investissement de :	6 664,41 €
Un excédent reporté de :	97 001,51 €
<b>Soit un excédent d'investissement cumulé de :</b>	<b>90 337,10 €</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :
  - Résultat de fonctionnement reporté au 002 (Excédent) : **58 191,03 €**
  - Résultat d'investissement reporté au 001 (Excédent) : **90 337,10 €**

#### **2.4 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023**

Monsieur le président propose les attributions des subventions suivantes, dans le cadre du vote du budget :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Proposition Attribution 2023 SIVOS</b>
Coopérative scolaire MATERNELLE	2 500 €
Coopérative scolaire PRIMAIRE	7 500 €
A.P.E. LES PITCHOUNS IO - St-Denis d'Oléron	400 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** les subventions 2023 comme présentées ci-dessus.

#### **2.5 VOTE DU BUDGET 2023**

Le projet de Budget 2023 est exposé en détail à l'assemblée. Il se résume comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2023
	Propositions
011 - Charges à caractère général	163 751,84
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	101 630,79
61 - SERVICES EXTERIEURS	30 200,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30 721,05
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	377 100,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 900,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	356 200,00
65 - Autres charges de gestion courante	11 450,00
66 - Charges financières	2 176,05
67 - Charges exceptionnelles	1 300,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	150,00
	<b>Total dépenses réelles</b>
	555 927,89
	<b>Total dépenses d'ordre</b>
	39 608,24
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>595 536,13</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2023
	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	35 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	498 229,79
013 - Atténuations de charges	4 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	58 191,03
	<b>Total recettes réelles</b>
	595 420,82
	<b>Total recettes d'ordre</b>
	115,31
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>595 536,13</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2023
	Propositions
16 - Emprunts et dettes assimilés	12 717,59
20 - Immobilisations incorporelles	4 200,00
21 - Immobilisations corporelles	113 912,44
	<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>
	130 830,03
	<b>Total dépenses d'ordre</b>
	115,31
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>130 945,34</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget
	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	90 337,10
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00
	<b>Total recettes réelles hors opérations</b>
	91 337,10
	<b>Total recettes d'ordre</b>
	39 608,24
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>130 945,34</b>

Le logiciel NONA, pour la gestion des commandes et des stocks de la cantine, a été acheté et que son utilisation à débuter début mars.

Madame Joyeux cite quelques dépenses d'investissement prévues en 2023, pour ce qui concerne les gros travaux :

- Commencer le chantier de changement des ouvertures du bâtiment de l'école maternelle, suite au dernier diagnostic énergétique, réalisé par l'intervenant de la Communauté de Communes.
- Installation d'un système de ventilation, pour éviter les déperditions de chaleur, liées à l'ouverture des portes.

Madame Gillies précise que des travaux concernant les ouvertures pour l'école de La Brée seraient également nécessaires et qu'il serait peut-être judicieux de prévoir de faire réaliser les travaux par la même entreprise, afin de réduire les coûts.

Madame Gillies s'interroge également sur la pertinence de tels travaux, aux vues du risque de fermeture de classe et sur l'avenir des deux écoles.

Les directrices et Madame JOYEUX ont indiqué que les effectifs étaient en baisse. Elles ont rappelé que l'Education Nationale envisageait à terme de fermer une classe en maternelle, vraisemblablement pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Les directrices ont clairement demandé quelle était la position des communes quant à cette annonce et précisent que si le regroupement avait lieu, une seule directrice serait nommée au sein de l'école, au sein de l'Académie, il faudrait défendre le souhait d'avoir le maintien de tous les enseignants sur le même site.

Mme Joyeux précise qu'elle avait soulevé le problème lors d'un mail d'échange entre les élus, les enseignants de La Brée et St Denis, mais aussi pour faire part des différents problèmes d'organisations rencontrés. A ce jour ces mails sont restés sans réponse et propose d'organiser une réunion en juin, avec tous les acteurs de l'enfance du territoire, pour parler du sujet et des orientations à prendre.

M. BOSC indique que les sujets organisationnels sont en cours de réflexion, entre les élus de La Brée et qu'un retour sera fait.

La participation des Communes est fixée à 487 973.67 €.

Elle se répartit de la façon suivante :

- |                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| - Commune de La Brée les Bains :    | 154 120,97 € |
| - Commune de Saint Denis d'Oléron : | 333 852,70 € |

Monsieur le président précise que la participation de la commune de la Brée les Bains peut-être répartie en deux temps.

Monsieur Bocs précise que les budgets ayant été prévus pour la commune de La Brée, la participation se fera en une fois.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTÉ** la répartition de la participation des Communes de La Brée les Bains et de Saint Denis d'Oléron,
- **VOTE** le Budget 2023 du SIVOS tel qu'il a été présenté en annexe et résumé ci-dessus.

## 2.6 CONVENTION PAYFIP

Monsieur le Président indique qu'en raison du nouveau mode de facturation – Restauration scolaire / Garderie, à compter du mois d'avril 2023, il est nécessaire d'adopter une convention PAYFIP, pour maintenir la possibilité de régler les factures par virement et/ou prélèvement bancaire.

La convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – PAYFIP permet à la collectivité de proposer des moyens de règlement supplémentaires aux usagers afin de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre de recettes.

La convention concerne le SIVOS de ST-DENIS/LA BREE.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-5-1,

**Vu** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'obligation d'offre de paiement en ligne adoptée par la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 et par le décret 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention PAYFIP sur le budget du SIVOS.

## 3. AFFAIRES GENERALES

### 3.1 CONVENTION TARIFICATION TRANSPORT

Les années précédentes, le Comité syndical du SIVOS participait financièrement en matière de transport scolaire.

Pour l'année scolaire 2022/2023, le reste à charge pour les familles s'élevait à 15 euros.

Il convient donc au Comité syndical de décider du montant de la participation financière du SIVOS ainsi que du reste à charge des familles.

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES							
TARIFS REGION 2023				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
2	52,50 €	36,75 €	26,25 €	37,50 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
3	84,00 €	58,80 €	42,00 €	69,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
4	118,50 €	82,95 €	59,25 €	103,50 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
5	156,00 €	109,20 €	78,00 €	141,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
NAD	202,50 €	141,75 €	101,25 €	187,50 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
NAVETTE RPI	30,00 €	21,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			9,00 €	15,00 €		
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	84,00 €			69,00 €	15,00 €		
FRAIS DE DOSSIER (après 20/07)	24,00 €			0,00 €	24,00 €		

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de maintenir la participation financière du SIVOS, en matière de transport scolaire,
- **DECIDE** de maintenir le reste à charge des familles à 15€, pour les cartes scolaires selon le détail et la répartition mentionnées ci-dessus.

### 3.2 CONVENTION TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le planning des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024 doit être mis en place.

Pour des raisons d'organisations, les Temps d'Activités Périscolaires ne seront plus organisés lors de la pause méridienne. En effet, lors de l'établissement du planning, l'équipe enseignante ne connaît pas encore les dates pour les déplacements piscines et voiles. Ce qui a conduit, lors de l'année 2022/2023, à faire de nombreux changements, pour plus des raisons d'agenda des prestataires, les changements ne sont pas toujours possibles. Madame Joyeux rappelle que par convention, le SIVOS s'engage financièrement même si l'activité n'a pas eu lieu.

Il est donc demandé au Conseil syndical d'autoriser Monsieur Le Président à signer toutes les conventions de partenariat nécessaires à la bonne réalisation des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024, qui se dérouleront lors du temps de garderie.

Pour la rentrée, sont prévus les activités suivantes :

- aide aux devoirs, deux fois par semaines
- activité sportives/artistiques/créatives par un intervenant de la communauté de communes.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les conventions de partenariat nécessaires à la bonne réalisation des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024.

### 3.3 TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Madame Joyeux rappelle les tarifs de l'année 2022/2023 et précise qu'aux vues du contexte économique, les familles ont déjà à subir des hausses dans plusieurs secteurs. Cependant, la gestionnaire constate également une augmentation des coûts des matières premières, en raison de l'inflation. Ce qui impactent le service cantine. Une hausse du prix du repas est donc souhaitée.

PRESTATION	TARIFS 2022-2023	PROPOSITIONS TARIFS 2023 - 2024
<b>GARDERIE</b>		
MATIN UNIQUEMENT	1,00 €	1,00 €
APRES-MIDI UNIQUEMENT OU MATIN ET APRES-MIDI	2,00 €	2,00 €
<b>RESTAURATION</b>		
REPAS ENFANT	2,40 €	2,47 €
REPAS ADULTE SCOLAIRE	2,40 €	2,47 €
REPAS ADULTE EXTRA-SCOLAIRE	4,60 €	4,60 €
GOUTER	0,55 €	0.55 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** les tarifs de la garderie, de la cantine et du gouter tels que mentionnés ci-dessus.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 13h30.

Le Président  
Joseph HUOT



P/le Président  
Vice-Présidente  
*Joyeux*  
Nathalie Joyeux